

Mennechet, ni à une lutte dans laquelle cette femme, avant de se tuer, aurait blessé son mari.

Il paraît que Mennechet essaya de se donner la mort en refusant toute nourriture, pendant un certain temps. Vaincu par la souffrance, cet homme a renoncé à se tuer par la faim. On dit qu'il a consenti à prendre des aliments et que sa situation, qui n'est nullement dangereuse, lui permettra de rendre à la justice les comptes qu'elle lui demandera aux prochaines assises dont la session, nous dit-on encore, sera longue et très-chargée d'affaires. (*Journal de l'Aisne*).

— On écrit de Bruxelles à la Meuse :

On se rappelle qu'il y a quelques mois, un vol fut commis au palais de Bruxelles. Une pendule et deux tableaux disparurent de la salle du conseil des ministres. Peu de temps après, on retrouva la pendule au Mont-de-Piété, tandis qu'un commissionnaire rapportait les tableaux à M. Schuster, architecte du roi. Mais le voleur était resté inconnu. Il vient d'être découvert d'une façon curieuse et qui fait honneur à l'intelligence de la police de Bruxelles.

En même temps que la pendule, le voleur avait engagé au Mont-de-Piété une montre. Un agent l'ayant démontée, découvrit qu'elle portait la marque d'un horloger de Genève, en même temps qu'un numéro d'ordre. Aussitôt il écrivit au fabricant suisse, qui lui répondit qu'il avait vendu cette montre, il y a huit ans, à un habitant de Bruxelles, nommé P.

On se rendit alors au palais. On demanda s'il y avait parmi les employés de la cour un individu de ce nom. La réponse fut négative. D'autre part, il y a à Bruxelles cent quarante personnes ainsi nommées. On finit cependant par constater que l'oncle de la femme d'un employé de l'office répondait à cette appellation si commune. On interrogea cet oncle. On lui demanda s'il avait jamais acheté une montre à Genève. — Oui, dit-il, mais il y a bien vingt ans! — Et qu'en avez-vous fait? — Je l'ai donnée à ma nièce qui est mariée à un employé du palais. Cette femme interrogée répondit qu'elle avait donné cette montre à son fils, lequel l'avait même, dans un moment de gêne, engagée au Mont-de-Piété, où elle devait être encore.

Il n'en fallut pas davantage à l'agent. Une heure après, il tenait le voleur, qui fit les aveux les plus complets.

— On était très-agité depuis quelques jours dans les cercles financiers, sur le fait de la découverte de détournements commis par le premier caissier d'une des principales banques de Londres, l'*Union Bank*, et des chiffres fabuleux avaient été cités.

Les faits, aujourd'hui, sont officiellement constatés par une circulaire adressée par les directeurs de cet établissement aux actionnaires et propriétaires de la banque.

Il résulte de cette circulaire que le premier caissier de l'*Union Bank of London*, M. William-Georges Pullinger, nommé caissier à la création de la banque, en 1839, avait su obtenir, par son intelligence, sa probité, sa régularité, la confiance des directeurs d'une manière si absolue qu'il fut nommé, il y a cinq ou six ans, caissier principal aux appointements fixes de 500 livres sterling (13,500 fr.) par an, et plus tard, à la fin de l'année dernière, aux appointements de 600 livres sterling (15,000 francs).

Jeudi dernier, par suite de renseignements parvenus aux directeurs, on demanda quel était le chiffre de la réserve déposée à la banque d'Angleterre au crédit de l'*Union-Bank*, et on apprit du caissier de la banque d'Angleterre que ce chiffre était de 306,636 liv. st. (7,665,900 f.) au lieu de 569,706 livres sterling (13,242,650 fr.), chiffre apparent sur les livres de l'*Union Bank*,

laissant ainsi un déficit de 263,070 livres sterling (6,576,750 fr.)

Le fait acquis, l'un des administrateurs de la Banque, accompagné du directeur, se rendit immédiatement aux funérailles d'un des amis du caissier, qui devait s'y trouver, le rencontra et lui apprit la découverte qui avait été faite. M. Pullinger ne nia rien et fut immédiatement arrêté.

Les fraudes doivent remonter presque à l'époque où M. Pullinger fut nommé caissier principal. Elles se sont produites au moyen d'un livre de passe falsifié que tenait le caissier principal de toutes les sommes versées à la Banque d'Angleterre.

Le véritable livre de passe lui était remis en mains propres, et il remettait alors le faux livre de passe aux teneurs de livres; de sorte que la découverte de la fraude, que personne ne pouvait soupçonner, tant la confiance était illimitée dans la probité de Pullinger, a été due à un accident fortuit.

Il y a déjà eu une première comparaison, pour la forme, devant le lord-maire, suivie d'un ajournement.

— La vérité sur la Russie, par le prince Dolgoroukoff, voilà le grand succès du jour. Le prince Dolgoroukoff, grand seigneur, a réalisé une partie de sa fortune et s'est exilé de son pays pour pouvoir publier la vérité sur la Russie. Le prince n'est ni un révolutionnaire ni un socialiste; c'est un homme de bon sens et de cœur qui a cédé à l'obsession qu'il éprouvait depuis longtemps de divulguer certaines plaies qui ne peuvent être guéries que par le remède de la publicité.

Nous ne pouvons entrer dans de longs détails sur ce volume plein de faits nouveaux et curieux; mais, pour donner une idée de l'impudence avec laquelle on ment et on vole dans l'administration russe, nous dirons que, pendant la guerre de Crimée, les chefs des compagnies de bœufs, choisis par le général qui dirigeait l'administration de l'armée, en recevant de lui 400 bœufs, signaient un reçu de 600. Il ne leur restait plus qu'à compléter ce chiffre en s'emparant des bœufs qui leur tombait sous la main dans les localités traversées par les troupes. Un jour, le gouvernement reçut un rapport officiel informant que, dans la partie de la province de Crimée située en-deçà de la presqu'île, l'on venait d'organiser un nouveau dépôt de 1,800 bœufs (desquels n'ont jamais existé); ces 1,800 bœufs, après avoir été censés achetés, furent censés être nourris pendant plusieurs mois. Au bout de ce temps, ils furent censés avoir été tués, ils furent censés avoir été salés; dans ce but, l'on fut censé avoir acheté du sel, et chacun de ces bœufs mythologiques rapporta aux inventeurs de ce procédé environ 360 roubles, soit 4,200 fr. Ajoutez à toutes ces fictions que, selon toute apparence, les soldats furent censés les avoir mangés. Nous citons ce fait entre mille.

LE GÉNÉRAL ORTEGA.

Voici quelques détails biographiques sur le général espagnol Ortega, officier assez peu connu jusqu'ici, qui vient d'être fusillé à la suite d'une tentative de restauration en faveur du comte de Montemolin, fils de don Carlos :

Ortega est Aragonais; fils d'un riche laboureur, il prit les armes en 1836 contre don Carlos, et le gouvernement de l'époque le nomma lieutenant des milices provinciales qui se formaient alors par toute la Péninsule pour combattre les ennemis d'Isabelle II. Il fut bientôt fatigué de la vie militaire, et en 1837 il demanda et obtint sa mise à la retraite.

Peu d'années après, en 1843, lors du soulèvement organisé contre la régence d'Espartero, Ortega organisa une bande de deux cents aventuriers, à la tête desquels il déclara la déchéance du duc de la Victoire, régent du royaume. Il endossa l'uniforme et les insignes de colonel d'un régiment. On sait qu'avant la fin de cette même année, Espartero partait pour l'exil et Narvaez arrivait à la présidence du conseil des ministres. Le premier acte de l'administration nouvelle fut de récompenser ceux qui avaient pris une part active à l'insurrection. Ortega fut confirmé dans le grade qu'il s'était octroyé, et il fut nommé successivement brigadier et maréchal de camp, quoiqu'il n'eût jamais appartenu à l'armée régulière.

Tout le monde se souvient à Madrid de l'avoir entendu exprimer son regret de n'avoir pas eu la pensée de se faire général au lieu de se faire simple colonel; la reine Christine et Narvaez eussent reconnu ce grade supérieur comme ils reconnurent celui qu'il avait eu l'inspiration de se donner.

Sous l'administration actuelle, Ortega a été nommé capitaine général des îles-Baléares; le maréchal O'Donnell ne voulait pas entendre parler de cette nomination, mais il dut céder devant les hautes influences qui s'agitèrent et qui finirent par l'emporter.

— Le *Diario* de Barcelone contient les détails suivants sur l'exécution du général Ortega, qui a eu lieu à Tortose, le 18 avril :

« La veille, le condamné avait été mis en chapelle, selon la coutume espagnole. Il s'occupait immédiatement, avec le plus grand sang-froid, de faire son testament, et arrangea toutes ses affaires de famille en entrant dans les plus petits détails. Peu de temps après, un sergent se présenta pour faire subir au condamné une visite personnelle. Cette opération l'affecta vivement et il s'écria : « Ceci manquait à mon humiliation ! Un sergent fouiller un général ! » Suis-je donc capable de commettre le crime que l'on craint ? Certes non ! je mourrai en chrétien ! » Il prit alors une médaille de la Sainte-Vierge, qu'il portait suspendue à son cou par une chaîne d'or, et chargea son cousin, don Ramon Blasser, de la remettre à sa malheureuse mère. Son confesseur, le chanoine don Benito Sanz, étant arrivé, Ortega s'entretint longuement avec lui.

À six heures du matin, le 18, il communia, prit ensuite une tasse de chocolat et reçut successivement la visite d'un missionnaire et d'un médecin, qu'il étonna par sa présence d'esprit et sa fermeté. Vers dix heures, ayant appris que son supplice aurait lieu à trois heures de l'après-midi, il se borna à dire : « C'est bien tard ! » Puis il se fit apporter un potage, qu'il mangea de bon appétit.

À trois heures moins un quart, on vint lui annoncer que le moment était venu. Ortega se leva aussitôt en disant : « A vos ordres, messieurs, » rajusta sa capote d'ordonnance et vint se placer au milieu du piquet d'exécution. En traversant la poterne du château, il ôta sa capote et demanda qu'on la remit à son aide-de-camp Moreno. En entendant le roulement des tambours, il s'écria : Mon Dieu ! vous qui étiez innocent, vous avez souffert aussi ces humiliations apprises; il est bien juste que je les subisse, moi qui suis coupable. » Son visage était serein, sa voix ferme et sa démarche assurée. En entrant au milieu du carré formé par les troupes, il vit la foule qui se pressait et dit : « Le Seigneur permet également que le peuple assistât à son supplice. » Il s'agenouilla sous le drapeau pour entendre la lecture de sa sentence. Conduit ensuite au point désigné, il dit : « Comment faut-il me placer ? — En face, lui

répondit-on. Au même instant on lui banda les yeux, et le condamné s'agenouilla devant les armes fatales. Une explosion se fit entendre... l'ex-général Ortega n'était plus qu'un cadavre. »

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

Plusieurs personnes mal renseignées prétendent que le sieur Bonaventure Nuyts a contracté une dette envers M. Casiodore Hespel.

Pour faire cesser ce bruit calomnieux, M. Nuyts croit devoir faire publier l'attestation suivante :

« Le soussigné reconnaît que M. Bonaventure NUYTS ne lui doit rien.
» Roubaix, 3 avril 1860.
1912) » Casiodore HESPEL. »



La nombreuse clientèle que M. ALPHONSE BARAT, pédicure expert de Lille, s'est acquise à Roubaix et à Tourcoing, l'oblige à se rendre dans ces localités deux fois par semaine (le lundi et le vendredi).

Inventeur d'un traitement infaillible pour la guérison de toutes les affections des ongles, M. Alphonse Barat peut citer parmi les cures heureuses qu'il a faites, un grand nombre de personnes notables de Lille, Roubaix et Tourcoing, à qui il a évité la cruelle nécessité d'arracher les ongles.

On est prié de remettre les adresses :

A Roubaix, chez M. Escuy, coiffeur, rue Nain;
A Tourcoing, hôtel du *Cygne*, sur la Place;
A Lille, rue Saint-Etienne, 31. (1905)

FOIRE DE ROUBAIX.
THÉÂTRE DES AMATEURS

Situé sur la place de la Mairie.

(DIRECTION DE M. J. COUVREUR)

Dimanche 29 avril, spectacle à 7 h. 1/2.

1. LA CORDE SENSIBLE, com.-vaud. un acte.
A la demande générale, pour la dernière fois :
2. LES PILULES DU DIABLE, grande pièce féerique en 3 actes et 12 tableaux.

— Lundi 30, à 7 heures 1/4 :

1. MARGOT, vaudeville en un acte.
2. AMOUR ET AMOURETTE, comédie en 5 act.
Prix des places : Places réservées (stalles), 2 f.; parquet, 1 f. 50 c.; galeries, 1 f.; amphithéâtre, 60 c.; parterre (assis), 60 c.

EN VENTE CHEZ J. REBOUX

20, Rue Neuve, Roubaix :

LOI
SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE
du 5 mai 1855
(PROMULGUÉE LE 9 MAI 1855).

NOUVEAU DÉPÔT DE DRAPS

A LA VILLE DE VERVIERS, RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI

MAISON AUG. CAZY & Cie.

Les habitants de la ville de Tournai et des environs sont informés que les sieurs AUG. CAZY et Cie. viennent d'ouvrir un nouveau dépôt de DRAPS et NOUVEAUTÉS à 30 et 40 p. 100 en-dessous des prix ordinaires; les marchandises, arrivant directement de la fabrique avec les prix marqués en chiffres connus, seront livrées de première main avec un minime bénéfice et vendues de confiance au comptant, évitant par là les pertes éventuelles dans les crédits, les bénéfices des maisons de gros, les frais de commis-voyageurs et bénéfices de détaillants, ce qui fait une différence réelle de 30 à 40 pour cent au profit du consommateur. — Il est de l'intérêt des familles de visiter les magasins et de s'approvisionner dans les immenses assortiments de la Maison AUG. CAZY et Cie.; la vue et l'usage des marchandises prouveront, mieux que tous les raisonnements, les avantages qu'offre cette maison.

Aperçu de quelques articles vendus à la grande mesure de 0^m74, garantis bon teint et pure laine.

Drap noir, grande largeur	2.25	2.50	2.75	3.00	verses, tels que bleu, vert, brun, olive, à	3.75	4.50	5.30	6.50	7.50	Assortiment considérable de riches nouveautés anglaises, françaises et indigènes p ^r pantalons, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11.50.
Id. première communion	3.50	4.00	4.75		Id. qualité extra	8.50	9.50	10.50			Haute nouveauté pour gilets en tous genres, depuis 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 à 10.50.
Id. de dames	3.50	4.00	5.00		Cuir Marengo à	3.75					Vaste collection de cravates en toutes couleurs, depuis 50 c., 1, 2, 2.25, 2.50, 3, 4 jusqu'à 8 fr.
Id. royal p ^r habits et paletots	5.00	6.00	7.50		Id. gris gendarme à	7.50					Gilets piqués anglais, poil-de-chèvre, cachemire, soie, haute nouveauté, et généralement tout ce qui se fait de plus nouveau.
Cachemire croisé	4.00	5.50	6.00	7.50	Satin laine de couleurs, p ^r pantalons	3.00	4.50	5.50	6.50	7.50	MÉRINOS et SATIN FRANÇAIS, PARAMATAS, ORLÉANS, depuis 60 c. jusqu'aux plus belles qualités.
Drap de soie croisé, extra fin	7.50	8.50	9.50		ÉTOFFES HAUTE NOUVEAUTÉ pour pantalons et paletots						ALPAGAS ANGLAIS noir, uni et broché, pour robes.
Id. de cour et impérial	8.00	9.00	9.75	10.50	Id. id. pour burnous de dames						
Cuir laine et satin laine p ^r pantalons	3.50	4.50	5, 6, 7, 8		Grand assortiment d'articles pour costumes complets, tels que twine, satin tréfilé, casimir poudré, coté, p ^r p ^r quantité de tissus et dessins nouveaux, à f. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.50.						
Satin laine extra	9.00	9.50	10.50								
Id. p ^r première communion	5.00	6.00	7.50								

Satin Chine, soie noire et une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. — Rien n'a été négligé pour compléter cet assortiment de marchandises supérieures. Grande spécialité de draps fins et satin noir, provenant des premières fabriques de l'étranger et du pays, qualité supérieure, fr. 10.50, 11.50, 12.50, 13 à 16. Vastes assortiments de foulards des Indes et autres, depuis fr. 2.10, garantis pure soie. Velours de Lyon, noir et couleurs, à prix divers.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — La maison AUG. CAZY et Cie., défiant toute concurrence et voulant offrir à l'acheteur toutes les garanties possibles, accorde dix jours pour échanger, sans aucune perte, toutes marchandises qui ne conviendraient plus, et même en rembourser le montant aux personnes qui en témoigneraient le désir. Chaque objet est revêtu d'une étiquette de prix fixe marqué en chiffres connus, d'un cachet portant le nom, le numéro d'ordre, le numéro de fabrique et la garantie de la désignation. — Le numéro d'ordre et la désignation sont reproduits sur la facture, de sorte que l'acheteur a toute sécurité pour le prix et la qualité de la marchandise qu'il achète ou qu'il échange. — Aucune personne n'étant chargée de la vente de nos marchandises, on est prié de s'adresser directement au dépôt RUE DES CHAPELIERS, 22, PRÈS LA GRANDE-PLACE, A TOURNAI.